



Ma demande sera acceptée ?

Par skalis

Bonjour,

Mon copain est en mandat dépôt et j'ai fait une demande de permis de visite mais elle m'a été refusée par le juge car il n'y a pas de lien affectif entre moi et mon copain ils me demandent des photos, des témoignages mais j'ai rien de tout ça que faire pour aller le voir au parloir svp merci.

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Comment se fait-il que vous n'avez pas la moindre preuve d'une relation affective avec cet homme si vous aviez une relation amoureuse ?

Si vous viviez ensemble vous devriez avoir des preuves de vie commune. Sinon vous deviez quand même bien communiquer, vous rencontrer, faire des choses ensemble...

Par skalis

Bonsoir,

Non car suite à la rupture j'ai tout supprimé et de plus on était seulement en couple et la comme il est incarcéré le juge veut des preuves de notre lien affectif mais bon.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous avez rompu, il est logique que votre demande soit refusée, d'autant plus si vous ne pouvez prouver l'existence de votre relation. Si vous n'avez pas le moindre proche ou connaissance capable de certifier que vous étiez en couple, ni la moindre photographie de vous deux, ni la moindre correspondance, je ne vois rien que l'on puisse faire. Les visites en prison c'est pour les proches.